



Tamarin, le 28 mai 2010

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir d'accueillir votre enfant à l'Ecole Paul et Virginie pour l'année scolaire 2010-2011.

La rentrée est fixée au **mardi 31 août 2010 à 8h15** pour les élèves de l'élémentaire (du CP au CM2). Les cours se termineront à 15h00.

Pour les élèves de maternelle, la rentrée se fera **le mercredi 01 septembre à 8h15**.

Pour ceux qui ont commandé les manuels scolaires, la distribution aura lieu le jour de la rentrée. L'enseignant de la classe remettra directement les manuels à l'enfant.

Les horaires de classe pour cette année 2010/2011 sont les suivants :

Lundi, mardi et jeudi : 8h15 à 15h00

Mercredi : 8h15 à 12h00

Vendredi : 8h15 à 12 h15

Des ateliers de soutien dirigés par les enseignants (maximum 6 séances) pourront être proposés à certains élèves le vendredi après midi de 13h15 à 15h00.

#### ◆ Restauration scolaire

Un service sera proposé du lundi au vendredi.

Tarifs et menus seront disponibles sur notre site dès le 16 août 2010.

#### ◆ Activités périscolaires

Les activités périscolaires reprendront à partir du 04 octobre 2010. Une consultation sur les activités de l'année sera proposée dès le mois de septembre.

#### ◆ Frais de scolarité:

Les frais de scolarité s'élèvent à Rs 8,200 par mois, payables en 10 mensualités de septembre à juin. Les paiements se font obligatoirement par virement bancaire avant le 5 de chaque mois. Ci-joint un imprimé à remplir, à signer et à retourner à la gestionnaire comptable de l'école **au plus tard le 07 juillet 2010**.

◆ Frais de scolarité de bienfaiteurs. Ces frais représentent une participation volontaire des parents à régler des frais de scolarité mensuels supérieurs à ceux prévalant. (VOIR EN ANNEXE)

#### ◆ Somme forfaitaire pour les maternelles et l'élémentaire

→ **Pour les petite, moyenne et grandes sections maternelles**, une somme forfaitaire de Rs 2,500 est demandée par élève correspondant au matériel scolaire nécessaire durant l'année. Cette somme doit être réglée au plus tard le 27 août 2010 auprès de l'agent comptable.

→ **Pour l'élémentaire, cette somme est arrêtée à Rs 1,500.**

Nous vous rappelons que l'inscription à l'école implique l'acceptation du règlement intérieur.

En vous remerciant de votre soutien et de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

**Daniel COFSMAN**  
Directeur